

La Provence

N° 8713

Marseille

Jeudi 22 avril 2021

Attentat de la gare Saint-Charles P.2 & 3

Le récit d'une impasse judiciaire

"La Provence" dévoile, minute par minute, le scénario de cette effroyable journée où Laura et Mauranne ont perdu la vie. Et les dessous d'une enquête impossible



Par Romain CAPDEPON

L'une décrit le paradis promis au martyr, l'autre incite à combattre les mécréants et à délaisser ce monde "où les gens sensés sont considérés comme des étrangers". Une troisième - une sorte d'adieu fait par celui qui a choisi de mourir pour Allah - demande à ses frères de ne pas être tristes, "car la récompense est énorme", et une quatrième ressasse en boucle: "Nous arrivons comme des aigles, des aigles qui égorgent, des lions qui combattent les ennemis".

Ce 1^{er} octobre 2017, Ahmed Hanachi, 29 ans, vadrouille dans Marseille, les écouteurs de son iPhone plantés dans les oreilles crachant des *anasheeds*, ces chants djihadistes. Il quitte le marché aux Pucés (15^e) vers midi, entre dans la station de métro Bougainville (15^e) un quart d'heure plus tard. Il descend à la station Joliette (2^e), fait un selfie, pénètre dans le centre commercial des Terrasses du Port, pour en ressortir quinze minutes plus tard, sans le moindre achat. Il saute à nouveau dans le métro, direction le Centre Bourse (1^{er}). Il tourne et vire devant le rayon coutellerie et vole deux lames. Il file à la station Vieux-Port pour atteindre la gare Saint-Charles. Il se prend de nouveau en photo dans l'escalator de la gare. Calme, et souriant. Souriant, mais déterminé.

Lire la suite page 2 & 3

CAMP DES MILLES

"Notre grille de lecture, tirée du passé, éclaire le présent"

Entretien avec Nicolas Sadoul, directeur du mémorial, ancien camp d'internement et de déportation. P.36



/PHOTO CYRIL SOLLIER



Nouveau coup de chaud en vue?

TOURISME Après un été 2020 chaotique, les institutions se préparent à une nouvelle saison estivale chargée. Pour tenter d'éviter les débordements, la Ville envisage un marché sur le Vieux-Port et fustige la position de l'office du tourisme métropolitain... /PHOTO VALÉRIE VREL P.4 & 5

PROCÈS DE LA BAC NORD Judgement attendu pour les policiers P.6

AÉRIEN

Des tests surprise
à l'atterrissage P.IV

CULTURE
Gauthier
Herrmann,
ultra
musicien
P.31



FOOTBALL

L'OM voyage
en classe éco P.25

JEUDI 22 AVRIL

Journée Mondiale de la Terre

Véritable poumon de la planète, l'océan est aujourd'hui la ressource essentielle à préserver. Pure Ocean, créé en 2017, est un fonds de dotation basé à Marseille. Sa mission principale est le soutien de projets de recherche innovants à travers le monde, contribuant à la protection de la biodiversité et des écosystèmes marins fragiles.

Comme CBRE, agissez avec nous pour préserver l'océan.

CBRE

PURE OCEAN



ATTENTAT TERRORISTE DE LA GARE SAINT-CHARLES

Comment cette "traque" a fini dans une impasse

Le 1^{er} octobre 2017, Mauranne Harel et Laura Paumier, deux cousines de 20 ans, étaient poignardées sur le parvis de la gare Saint-Charles à Marseille par un terroriste de 29 ans, abattu par les militaires de l'opération Sentinelle. Au terme de trois ans et demi d'instruction - ouverte pour "association de malfaiteurs terroriste" et menée par les juges antiterroristes David De Pas et Emmanuelle Robinson -, son frère Anis vient de bénéficier d'un non-lieu retentissant. Récit d'une enquête qui n'est jamais parvenue à consolider un important faisceau d'indices et qui, sauf extraordinaire rebondissement, ne devrait pas mener à un procès. Une perspective qui rend amers les parents des victimes, à la recherche d'apaisement intérieur.

Suite de la 1^{re} page

En moins de deux heures de déambulation, Ahmed Hanachi s'est bourré le crâne de la propagande de 14 *ansheeds*. Jusqu'à la dernière seconde, jusqu'à ce qu'il brandisse cette lame de vingt centimètres dissimulée dans son blouson, un écouteur apparaît collé à son tympan, comme pour se donner le courage de commettre l'innommable.

Une heure plus tôt, dans une dimension qui semble parallèle, le compte à rebours est lancé pour Mauranne et Laura, deux cousines qui viennent de passer un agréable week-end. Sous un beau soleil d'automne, elles ont visité la ville, le quartier populaire et vivant de la Plaine notamment. Elles ont bouclé leur escapade pédestre par un passage à l'Église de la Major. Mauranne, qui vit à Éguilles mais étudie la médecine à Marseille, a joué les guides pour sa cousine. Il est 12h26 quand elles entrent dans le Mc Donald's de la gare. À 13h08, elles en sortent, rassasiées, se dirigent vers les toilettes publiques et s'installent sur ce banc de l'esplanade du square Narvik. Le train de Laura direction Lyon où elle est en deuxième année d'infirmière sera bientôt annoncé. Trente minutes plus tard, c'est la mort qui se présente. Ahmed Hanachi s'assoit, l'air de rien, juste à côté d'elles et de trois autres femmes. Anne-Laure, Mireille et Adélie profitent alors de la vue imprenable sur la ville, avec en point de mire la Bonne Mère. À 13h42, Anne-Laure voit une

mèche de cheveux tomber au sol. Laura se lève et lâche: "Oh mais je saigne..." L'attaque est lancée.

La jeune victime s'effondre un mètre plus loin, alors qu'Anne-Laure aperçoit Hanachi juste au-dessus de son épaule. Myope, elle ne voit même pas le couteau tenu fermement par le terroriste qui se jette sur sa deuxième cible, Mauranne, en hurlant des "*allah akbar*". Mireille, mue d'un élan héroïque, tente de l'arrêter en le cognant avec le manche d'un drapeau tout en criant... un mantra bouddhiste. La scène est irréelle. 45 secondes plus tard, Ahmed Hanachi est transpercé par deux balles d'un fusil Famas. Les militaires de l'opération Sentinelle viennent de surgir. Le soir même, via son agence de propagande AMAQ, l'État islamique revendique l'attaque. L'enquête démarre en trombe.

L'identité d'Ahmed Hanachi est vite confirmée et, après quelques auditions, son profil rapidement cerné: un homme solitaire, très fragile psychologiquement, totalement dépendant aux drogues, notamment à l'héroïne, vivant grâce à des vols, du trafic de stupés, vagabondant entre la Tunisie, son pays natal, l'Italie, celui où il a rencontré Ramona sa future épouse, et la France, notamment Marseille, près d'un de ses oncles installé à Toulon depuis 1974. Peu à peu, les enquêteurs reconstituent ce qu'ils appellent "*son errance*".

"Peu intéressé par la religion"

C'est en 2005, alors qu'il n'a que 17 ans, que le jeune Ahmed doit quitter Bizerte (Tunisie) direction la cité phocéenne pour aider financièrement sa famille. Il multiplie les gardes à vue, ainsi que les fausses identités, et

passé même l'été 2006 derrière les barreaux aux Baumettes. À sa sortie, il bascule en Italie où il rencontre Ramona. Marié en décembre 2008, Ahmed s'enfoncé dans la petite délinquance, côtoie les prisons italiennes, et finit, avec sa femme qui souffre visiblement des mêmes addictions, en cure de désintoxication en 2010. Cinq années plus tard, Ramona le quitte pour un de ses amis. Devant les policiers, elle le décrit comme "*peu intéressé par la religion*", et précise même: "*Il n'a jamais mis les pieds dans une mosquée de toute sa vie*". Elle confie avoir pensé à un simple vol à l'arraché qui a mal tourné quand le nom de son ex-compagnon a été associé au drame de la gare Saint-Charles.

Alors pourquoi Ahmed Hanachi s'est soudainement radicalisé les semaines précédentes? Par qui a-t-il pu être influencé, voire téléguidé? L'instruction se

penche immédiatement sur ses deux frères, Anis et Anouar. Trois jours à peine après l'attaque, Zied, le cousin des Hanachi, se présente spontanément aux enquêteurs et vient confirmer qu'il y a de quoi creuser. Il évoque "*l'engagement djihadiste*" des deux petits frères d'Ahmed, et dit même redouter une seconde attaque, des représailles après que son cousin a été abattu par les militaires. Si la piste d'Anouar, pourtant considéré comme le plus radical de la fratrie - "*l'esprit diabolique de la famille*" selon Ramona - est écartée faute d'éléments, celle d'Anis, interpellé en Italie une semaine après l'attentat, mène rapidement à une mise en examen pour "association de malfaiteurs terroriste".

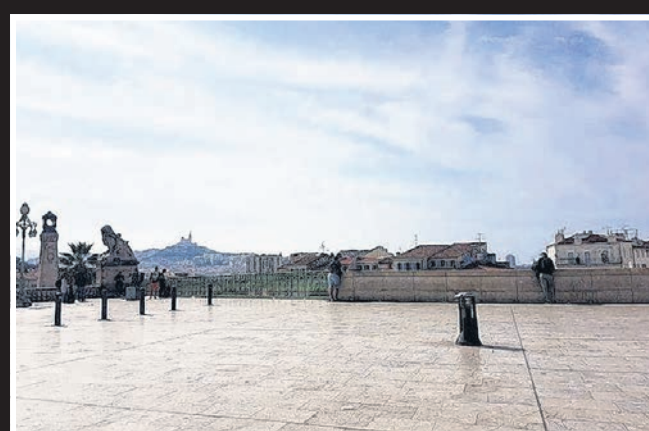
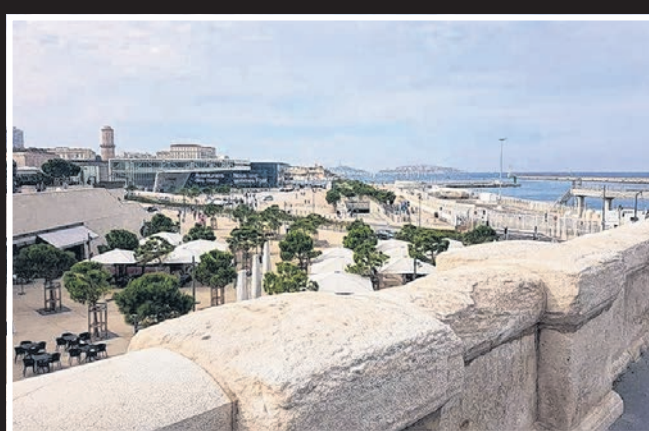
Les enquêteurs, grâce à différents "bornages" de téléphones et de comptes Facebook, déterminent qu'il est arrivé à Toulon le 30 septembre et qu'il en est reparti au lendemain du drame. Le premier passage en France de toute sa vie. Forcément suspect. D'autant qu'en disséquant les comptes Facebook d'Ahmed Hanachi, les enquêteurs dénichent 90 discussions avec Anis depuis le mois de mai 2016, dont la moitié rien que sur les quatre jours précédant l'attentat. Selon nos informations, le petit frère au-

rait, lui, supprimé un grand nombre de messages sur ses applications cryptées juste avant son interpellation. La vérité s'en-voile peut-être à ce moment-là.

Parce que malgré la présence à Toulon d'Ahmed, le futur terroriste, avant même que son frère n'arrive; malgré aussi la détection de l'ADN d'Anis sur une brosse retrouvée au domicile d'Ahmed, impasse Collet à Saint-Mauront (3^e), rien ne parviendra, en trois ans et demi d'instruction, à prouver qu'ils se sont vus, ni que la teneur de leurs échanges était conspirative. Alors Ahmed a-t-il agi seul ou sous l'impulsion de son frère, de ses frères? A-t-il été leur bras armé?

Une radicalisation éclair

C'est en juin 2017 qu'Ahmed loue cette chambre de 17 m² dans le quartier le plus pauvre de la ville, à une femme, ironie du sort, ayant créé après les attentats de 2015 une association visant à "*déradicaliser des islamistes*". Au moment de récupérer les clés, Ahmed lâche: "*J'ai beaucoup d'argent, et un projet à Marseille avec quelqu'un*". Parle-t-il de l'attentat? Parle-t-il de son frère Anis? Une chose est sûre: cet été-là, il passe son temps sur des sites internet de religion, se gave des cours d'un ré-



Mauranne et Laura avaient parcouru Marseille tout le week-end. De l'escalier bariolé de la Plaine, au parvis de la gare en passant par la Major. Ce sont les dernières photos qu'elles ont partagées avec leurs proches...



L'image ci-dessus est l'une des plus fortes capturées juste après le drame. Ahmed Hanachi, au sol, vient d'être abattu par les militaires. Rapidement, les interpellations de la PJ se multiplient notamment à Marseille et en Italie. Un an plus tard (ci-contre), une cérémonie d'hommage était célébrée pour Mauraane et Laura.

/PHOTOS VALÉRIE VREL ET THIERRY GARRO

formateur saoudien. Dans l'ordonnance de non-lieu que nous avons pu consulter, les deux juges d'instruction estiment que "les titres des vidéos consultées laissent supposer qu'il était en pleine réflexion, insatisfait de son existence". Anis semble, lui, avoir le profil parfait d'un mentor, encore plus depuis que son cousin Zied, 8 mois après l'attentat, est revenu sur ses déclarations, celles qui indiquaient qu'Anis et Anouar avaient séjourné dans la zone irako-syrienne entre 2013 et 2014, ce qu'avait aussi confirmé l'ex-femme d'Ahmed. La DGSE (le Renseignement extérieur) confirme bien aux juges avoir été destinataire, dans le cadre de la coopération internationale en 2016, d'une note selon laquelle Anis Hanachi était bien présent sur le sol syrien, mais précise "ne disposer d'aucune information propre ou renseignement consolidé". En parallèle, les juges apprennent qu'Anis vient d'être condamné à 12 ans de prison dans son pays pour des faits de nature terroriste. Pour autant, l'enquête piétine, cherche en vain du concret.

Une "taqiya" maîtrisée ?

Les publications Facebook, et même si aucune documentation djihadiste n'y est partagée, disent beaucoup d'Anis, 25 ans à l'époque, et de sa haine de la France. Les enquêteurs découvrent le cliché d'un doigt d'honneur avec la tour Eiffel en arrière-plan, postée un an avant l'attentat de son frère. Au cours de l'année 2017, Anis ne cache même plus son goût pour les armes, et un certain désir que le sang coule. En mai, il publie une photo de lui faisant mine de tenir une arme avec le commentaire : "Un peu de temps et ce n'est pas important s'ils ne comprennent rien". Trois jours plus tard, il écrit : "J'en peux plus, donne-moi le pistolet - qu'est-ce que tu en feras ? Le suicide est un péché. Quel suicide abruti, je vais tous les tuer." La plus troublante de ses publications reste celle du 18 août 2017, seulement

six semaines avant le drame. On y voit un cliché prémonitoire tiré du film d'horreur *La fiancée de Chucky*, représentant deux poupées ensanglantées...

Alors Anis a-t-il utilisé son frère pour servir sa cause tout en parvenant à se sauver lui-même dans une taqiya parfaitement maîtrisée ? Une enquête pluridisciplinaire diligente, pile un an après l'attentat, à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy s'interroge clairement sur "son aptitude à la dissimulation", avec une tendance "à réciter son parcours" dans un discours dépourvu "d'authenticité". Les juges, eux, faute d'un dossier qu'ils estimaient assez solide, ont rendu un non-lieu pour Anis Hanachi. "Au terme des investigations, les enquêteurs ne parvenaient pas à identifier une résolution terroriste commune à Ahmed et Anis Hanachi", concluent-ils.

"La cour de cassation dit pourtant qu'un faisceau d'indices importants, et nous en avons listé pas moins de 11, constituent des charges suffisantes pour un renvoi devant une juridiction", pilonne M^e Béatrice Dubreuil, avocate de 3 des 4 parents qui ont fait appel de ce non-lieu. La pénaliste était récemment impliquée dans le retentissant procès du frère de Mohamed Merah. "Mohamed a été le bras armé d'Abdelkader et on est dans le même scénario avec les frères Hanachi. On n'avait pas beaucoup plus d'indices pour le frère Merah et il a été condamné pour complicité..." Alors que M^e Jérémie Boccaro, l'avocat d'Anis Hanachi, assure que l'on ne "peut pas juger un innocent, ça ne serait sain pour personne", M^e Alice Cabrera, conseil du père de Mauraane, conclut : "Les juges ont eu peur de l'acquiescement. Mais ça n'est pas leur rôle d'anticiper une culpabilité : l'instruction doit accumuler les indices graves et concordants. Pris un par un, ceux contre Anis Hanachi auraient pu apparaître comme des coïncidences. Mais tous ensemble, ça mérite un procès..."

Romain CAPDEPON

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

L'État a-t-il fait une erreur fatale ?

Sur leur chemin de croix judiciaire, les proches de Mauraane et Laura sont engagés dans deux parcours : l'un pénal (lire ci-contre) et l'autre administratif. Ce dernier vise à déterminer si l'État a commis une faute ayant permis cette attaque meurtrière, en relâchant deux jours plus tôt Ahmed Hanachi dans la nature après une garde à vue à Lyon pour un vol à l'étalage.

Selon le rapport de l'Inspection générale de l'administration (IGA), alors que les poursuites pour ce larcin ne tenaient pas, la Préfecture était saisie de son dossier et de sa situation irrégulière le 30 septembre au matin. L'agent de Préfecture qui prenait pour acquis qu'il n'y avait pas de place au centre de rétention administrative de Lyon n'était pas tenu informé que plusieurs places s'étaient finalement libérées dans la journée. De son côté, il ne contactait pas le sous-préfet de permanence afin qu'il approuve une obligation de quitter le territoire (OQT). Ce jour-là, à 15 h 40, Ahmed Hanachi était libéré et sautait dans un train vers Marseille.

Le 22 janvier 2020, le tribunal administratif a débouté les familles. Si la cour a reconnu "plusieurs dysfonctionnements" des effectifs de permanence ce samedi-là à la préfecture du Rhône - dont le préfet avait été rapidement limogé -, elle a estimé que "le casier judiciaire d'Ahmed Hanachi était vierge, qu'il ne figurait pas au fichier des personnes recherchées ni à celui des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste" et que "l'infraction de vol à l'étalage ne relevait pas



Les parents de deux jeunes femmes, devant le tribunal administratif de Lyon, avec M^e Dubreuil et M^e Cabrera. /PHOTO D.T.

En appel, les familles espèrent toujours 200 à 300 000 € par père, mère, frère et sœur.

d'une dangerosité particulière". Autrement dit, la préfecture, au vu du profil d'Hanachi, ne pouvait pas prévoir qu'il était un terroriste en puissance.

Si les parents des jeunes filles qui ont été tuées ont interjeté appel de cette décision et réclament toujours une indemnisation entre 200 et 300 000 euros par père, mère, frère et sœur de Laura et Mauraane, le papa de cette dernière a décidé de stopper ce combat. Dans une lettre qu'il a adressée au Président Macron, en octobre dernier, que nous avons pu consulter, Dominique Harel s'explique : "Pour m'éviter une douleur supplémentaire à chaque étape de la procédure ad-

ministrative, pour que j'arrive à contenir ma colère et pour ne pas aller dans le sens des terroristes qui cherchent à déstabiliser l'État à travers leurs actes, je suspends mon action contre la Préfecture et le ministère de l'Intérieur. Je n'en veux pas au système ni à la police qui fait la plupart du temps son travail, j'en veux juste aux policiers et à l'administration qui n'ont pas fait le leur ce jour-là. Mon sens du civisme va l'emporter sur la nécessité de défendre ma fille et celle que cela ne se reproduise plus. Je pense que c'est de mon devoir".

Les trois autres parents restent, eux, "déterminés car ils pensent que sans ce défaut de saisine, cet attentat aurait pu être évité", confie leur avocate, M^e Dubreuil. Et ils se demandent pourquoi le Président Macron a lui-même parlé de fautes en décembre dernier dans son entretien au média Brut, et pourquoi la justice, elle, a estimé qu'il n'y en a pas eu..."

R.C.

LE TÉMOIGNAGE DES PARENTS DES DEUX JEUNES FILLES

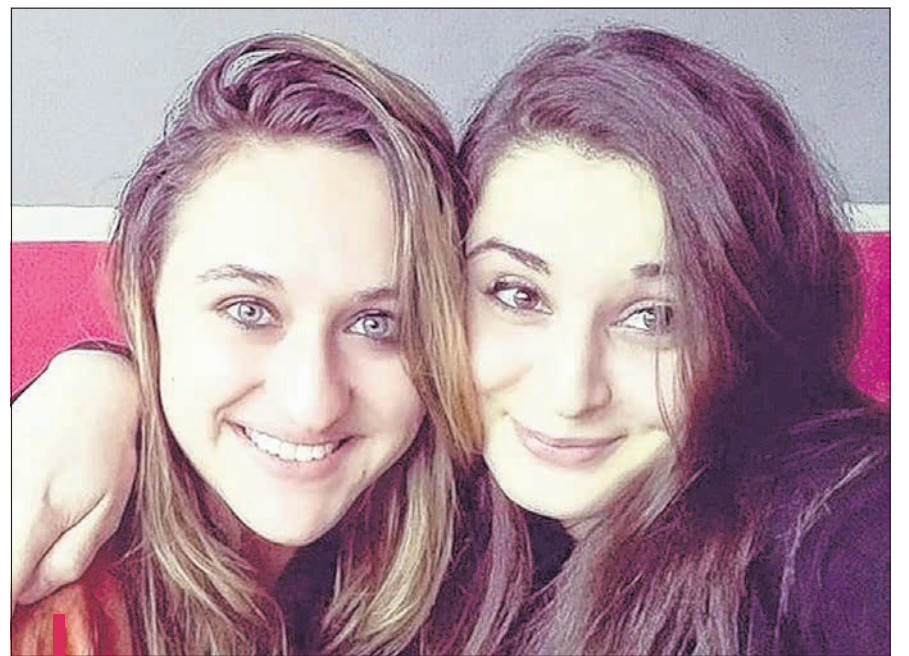
"Sans procès, cela restera un simple fait divers"

Un an après l'assassinat de sa fille, elle a dû partir, loin, très loin. Et longtemps. Au beau milieu de son périple, à travers l'Asie, Pascale Paumier-Harel, la maman de Laura, pensait avoir retrouvé une certaine paix intérieure. Alors que la crise du Covid l'a contrainte à rentrer en France et a eu raison de ce travail "de méditation auprès des moines bouddhistes" et de cette période où elle était, selon ses termes, "en connexion avec Laura et Mauraane", ce non-lieu prononcé au bénéfice du seul mis en examen dans ce dossier a replongé cette femme dans un profond désarroi. "Même si la reconnaissance d'une culpabilité aurait été importante dans mon processus de deuil, j'aurais préféré un acquiescement au terme d'un vrai procès que ce non-lieu. Sans

"C'est un très mauvais signal envoyé aux mentors et complices des futurs terroristes."

procès, sans une suite judiciaire, ce drame restera comme un simple fait divers", cingle-t-elle, un tremblement dans la voix. Au-delà de sa reconstruction personnelle, c'est l'avenir et cette incontrôlable crainte qu'une attaque se reproduise qui inquiètent Pascale Paumier-Harel : "Qui nous dit qu'il va bien rester incarcéré en Tunisie ? Qui nous dit que cet homme qui a fait le djihad et contre lequel il y avait vraiment des preuves ne fera pas encore du mal en étant libéré ?"

Son ex-mari ne dit pas autre chose : "Il y a un faisceau d'indices accablant et sous prétexte qu'on n'a pas retrouvé des messages clairs où Anis Hanachi aide son frère voire commandite cette attaque, on n'a pas de procès ? Dans cette affaire, on est clairement lâchés par nos institutions. Nos enfants risquent fort de ne pas avoir la justice qu'elles méritent", percuté Fabrice Paumier, le papa de Laura. À l'inverse de son ex-épouse, il a eu besoin, depuis trois et demi, de rester au plus près de sa défunte fille. "Je vais très très souvent au cimetière à Rillieux-la-pape (Rhône), je lui parle, ça me fait du bien. Et c'est vrai que la pers-



Laura et Mauraane étaient de ces cousines qui s'aimaient comme des sœurs. /PHOTO DR

pective d'un procès nous donnait un objectif car nous sommes un peu des âmes perdues". Chez lui aussi, le non-lieu a provoqué une onde de choc psychologique. "On aurait vraiment aimé que cet homme s'explique devant nous, et que la cour d'assises se prononce. Pour dire vrai, je crois vraiment que ce non-lieu est un très mauvais signal envoyé aux mentors, complices ou logisticiens des futurs terroristes qui peut-être nourriront un certain sentiment d'impunité".

Dominique Harel, le papa de Mauraane, s'attendait, lui, à cette violente déconvenue : "On avait d'abord compris qu'il y avait eu d'énormes lenteurs au cours de l'instruction, que peu d'efforts avaient été fournis par la DGSJ et la DGSE (les services de Renseignements intérieurs et extérieurs, Ndlr) pour confirmer que ce frère du terroriste avait bien été en Syrie, mais aussi pour trouver des éléments en Tunisie. Et puis, le réquisitoire du parquet antiterroriste, qui demandait ce non-lieu, nous avait choqués aussi. Un procès aurait au moins permis de faire la lumière et que cette personne soit isolée afin de ne plus faire de mal". C'est dans la course à pied que l'Aixoïsa a

"L'annonce m'a bouleversé : cette nuit, j'ai dû faire quatre séances de sophrologie."

trouvé refuge après ce maudit 1^{er} octobre 2017. "Je fais du marathon, c'est mon exutoire, ma thérapie, et Mauraane m'aide dans les courses difficiles, je sens qu'elle me pousse". L'homme est encore à vif. "Je ne pense pas que ce procès aurait été une étape essentielle dans mon travail personnel de deuil mais l'annonce de ce non-lieu m'a tout de même bouleversé : rien que cette nuit, j'ai dû faire 4 séances de sophrologie pour retrouver le sommeil. Surtout que dans quelques jours, ça aurait été l'anniversaire de Mauraane, au lendemain de celui de l'une de mes autres filles : cette semaine est toujours très ambivalente et difficile". Mauraane était la seconde de quatre sœurs. "Ça va vous paraître bizarre, mais depuis ce jour-là, je n'ai jamais pu aborder le sujet avec mes trois autres filles..."

R.C.